

R
A
P
P
O
R
T

D'
A
C
T
I
V
I
T
É

Moselle Aval
2024



Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	5
LE SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL	6
Le Syndicat, ses missions et son territoire	6
Le Comité Syndical, le Président et les Vice-Présidents, une équipe mobilisée autour des actions du Syndicat	8
Une équipe administrative et technique en évolution	8
LES FAITS MARQUANTS	9
De nouveaux transferts de compétences à la carte en matière de PI	10
> Transferts de compétences à la carte	10
> Les actions 2024 pour la gestion des ouvrages de protection	10
> Perspectives 2025 et au-delà	11
Le Conseil d'Administration de France Dignes co-organisé à Metz par le Syndicat	12
La journée du 19/11/2024 : Bilan du PEP et Construction du PAPI	13
LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE (PEP) AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) : CADRE D'ACTION DU SYNDICAT	14
C'est quoi un PAPI ?	14
L'avancement du PEP	14
> L'étude hydromorphologique de la Moselle aval	15
> L'étude hydraulique de la Moselle aval	16
> Le diagnostic physique des ouvrages sous fluviaux pour la définition d'une stratégie de gestion des confluences artificielles de la Moselle aval	18
> L'étude relative au risque d'inondation par ruissellement	19
La construction du PAPI et son évaluation environnementale stratégique	20
L'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de la GEMAPI	21
La sensibilisation du grand public	25
LES MOYENS FINANCIERS	26
Les ressources et dépenses du Syndicat	26
La mobilisation du budget 2024	27
Les soutiens financiers	28
> Le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	28
> Le soutien de l'Etat	28
> Le soutien de la Région Grand Est	28
> Le soutien de l'Union Européenne	29
BILAN ET PERSPECTIVES	30



Le mot du Président



C'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité du Syndicat Mixte Moselle Aval pour l'année 2024, qui retrace une année dense et marquée

par des transferts de compétence en matière de prévention des inondations.

Vous pourrez apprécier les actions et le travail réalisé au cours de l'année auprès des structures du bassin versant compétentes en GEMAPI, avec toujours autant de professionnalisme et d'engagement de l'ensemble de l'équipe, qui a vu son effectif renforcé au cours de l'année.

Cette année 2024 marque notamment la finalisation des études structurantes du PEP, dont les résultats ont permis d'améliorer significativement la connaissance du risque inondation sur notre bassin versant. En effet, les résultats et connaissances ayant émergé de ces travaux (modélisations hydrauliques, étude relative au risque d'inondation par remontée de nappes, au risque d'inondation par ruissellement hors urbain, Schémas Directeurs Orne et Seille, diagnostic territorial des enjeux et de la vulnérabilité du territoire...) constituent le socle sur lequel les phases de concertation autour de la construction du futur PAPI 1 de la Moselle aval, ont été engagées en fin d'année et se poursuivent en 2025.

Au-delà des actions du PEP et la préparation active du PAPI, le Syndicat poursuit les coopérations engagées au-delà de son territoire avec d'autres structures de bassin, notamment avec l'EPTB Meurthe Madon et

le Syndicat Mixte Moselle Amont au travers de l'étude commune relative à la gestion quantitative de la ressource en eau, ou encore à l'international avec les acteurs allemands et luxembourgeois dans les CIPMS.

Le Syndicat poursuit ainsi son développement afin de répondre toujours mieux aux enjeux de demain et aux attentes de ses membres, avec cette volonté de partager et mutualiser son expertise acquise au travers des projets déjà menés ensemble pour notre territoire.

C'est dans ce contexte et en renouvelant ma volonté de développer une politique publique ambitieuse en matière de GEMAPI, à la hauteur des enjeux de notre bassin versant, que l'action du Syndicat va se poursuivre et s'inscrire pleinement dans la perspective du PAPI 1 Moselle Aval (2026 – 2031). Pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle de ce programme d'actions, le Syndicat accompagne son dossier de PAPI d'une candidature pour sa transformation en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Je remercie l'ensemble des élus et techniciens des intercommunalités membres, les Vice-Présidents et les élus du Comité syndical, pour leur implication marquée pour les enjeux de nos territoires ainsi que nos partenaires techniques, l'Agence de l'Eau, l'État et la Région Grand Est qui nous accompagnent au quotidien.

François HENRION

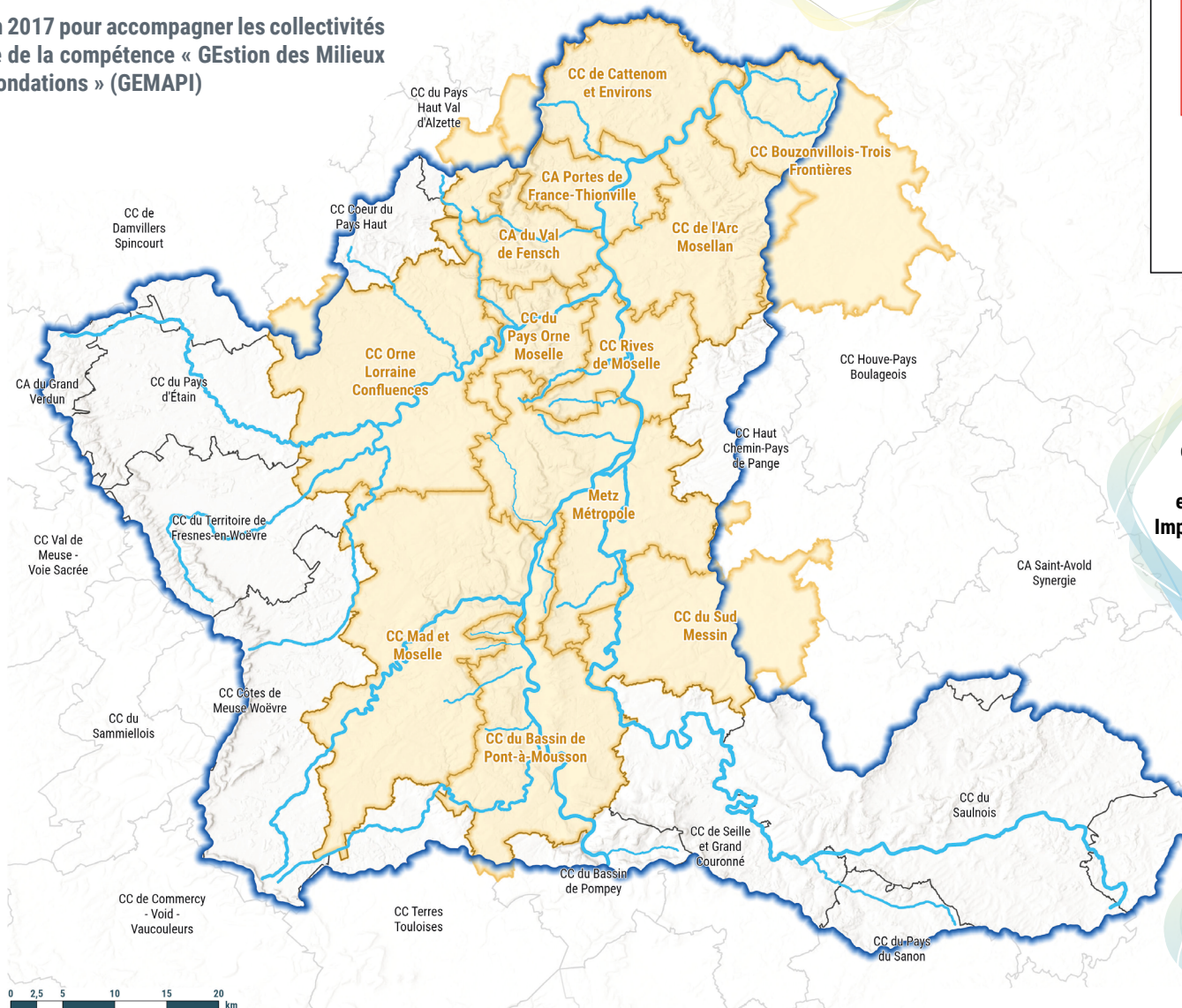
Président du Syndicat
Vice-Président de Metz Métropole
Maire d'Augny

Au cœur du bassin versant international de la Moselle, au sein de la Région Grand Est, sur trois départements : la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle.

**13 membres
adhérents**

**12 EPCI et la Région Grand Est,
représentés au sein
du Comité Syndical
(40 délégués)**

**Superficie
du territoire**
4 633 Km²



27 EPCI
dans le bassin versant
(600 communes)
et un Territoire à Risque
Important d'Inondation (TRI)
Metz - Thionville -
Pont-à-Mousson



8 AGENTS
Une équipe au service
de ses membres

Le Comité Syndical, le Président et les Vice-Présidents, une équipe mobilisée autour des actions du Syndicat

Elu depuis le 11 janvier 2022, François HENRION, Maire d'Augny (Moselle), délégué de l'Eurométropole de Metz, assure la présidence du Syndicat, entouré et conseillé par ses trois Vice-Présidents et l'ensemble des délégués du comité syndical.

FRANÇOIS HENRION

Maire d'Augny (Moselle), Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, **Président du Syndicat.**

PATRICIA RENAUX

Adjointe au Maire de Thionville (Moselle), Vice-Présidente Déchets et Hydrologie à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, en tant que **1^{ère} Vice-Présidente.**



ANDRÉ FAVRE

Maire de Loisy (Meurthe-et-Moselle), Vice-Président Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, en tant que **2nd Vice-Président.**

FABRICE CERBAI

Maire de Knutange (Moselle), Vice-Président Hydrologie, Assainissement et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, en tant que **3^{ème} Vice-Président.**

Une équipe administrative et technique en évolution

Au regard des transferts de compétences opérés dans l'année, l'organisation interne du Syndicat a été adaptée aux besoins émergents.

L'équipe administrative a renforcé sa capacité d'action et son expertise juridique avec l'arrivée d'Alexandre, collaborateur administratif et juridique qui a intégré l'équipe le 1^{er} mars 2024.

L'équipe technique s'est également étoffée en fin d'année, avec l'arrivée d'Hugo le 1^{er} décembre 2024, qui a pris ses fonctions sur le poste de Technicien dédié à la Prévention des Inondations.



LES FAITS MARQUANTS

1^{ER} JANVIER

Transfert de compétence PI - Eurométropole de Metz et Communauté de Communes Mad et Moselle

23 JANVIER

Comité Syndical

24 JANVIER

Transfert de gestion des digues domaniales de l'Etat vers le Syndicat

16 FÉVRIER

COTECH Etudes hydrauliques Moselle aval

1^{ER} MARS

Arrivée d'Alexandre au sein de l'équipe, notre Collaborateur administratif et juridique

11 MARS

Comité de suivi SLGRI - modification du PEP

19 MARS

Comité Syndical

4 AVRIL

GT Réseau des Techniciens - Espèces exotiques envahissantes (Metz)

9 AVRIL

COFIL PEP

11 AVRIL

Groupe de travail Modélisation des CIPMS (Konz, Allemagne)

4 JUIN

Comité Syndical

18 JUIN

COPIL Ruissellement (final-phase 2 WATERSED)

25 JUIN

GT Techniciens - Espèces exotiques envahissantes (Terrain - secteur Pont-à-Mousson)

17 SEPTEMBRE

Comité Syndical

12 SEPTEMBRE

Comité de suivi SLGRI

25 SEPTEMBRE

Atelier de concertation Ruissellement

24 SEPTEMBRE

Conseil d'Administration France Dignes à Metz

1^{ER} NOVEMBRE

Transfert de compétence PI - Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

11 OCTOBRE

Atelier de concertation industriels - Bassin versant Orne aval et Fensch

1^{ER} DÉCEMBRE

Arrivée d'Hugo au sein de l'équipe, notre Technicien Prévention Inondation

12 NOVEMBRE

Groupe de travail Modélisation des CIPMS

3 DÉCEMBRE

Comité Syndical



Entretien de la porte de garde de Wadrineau

Digue Ancy-Dornot - Ars-Sur Moselle

De nouveaux transferts de compétences à la carte en matière de PI

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES À LA CARTE

Depuis septembre 2023, le Syndicat Mixte Moselle Aval a ouvert la possibilité pour ses membres de transférer des compétences optionnelles à la carte, correspondant à tout ou partie des composantes de la compétence GEMAPI, c'est-à-dire :

- > L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- > L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- > La défense contre les inondations ;
- > La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans ce contexte, l'Eurométropole de Metz et la Communauté de Communes Mad et Moselle ont opéré le transfert de la partie de leur compétence « PI » Défense contre les inondations pour le cours d'eau Moselle et la gestion des ouvrages de protection présents sur leur territoire (hormis la digue du Canal de Jouy) au profit du Syndicat Mixte Moselle Aval au 1^{er} janvier 2024. La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson a également confié au Syndicat la gestion de trois ouvrages par transfert de compétences effectif depuis le 1^{er} novembre 2024.

Ces transferts impliquent que le Syndicat est gestionnaire de six futurs systèmes

d'endiguement :

- > **Digue du Port de Metz** (3 119 ml)
- > **Digue du Ban Saint Martin** (1 979 ml)
- > **Digue d'Ancy-Dornot / Dérivation d'Ars-sur-Moselle** (4 320 ml.)
- > **Digue de Riolle** (639 ml) ;
- > **Digue de l'ancien canal de Pont-à-Mousson** (1584 ml)
- > **Digue de la Dérivation d'Ars-sur-Moselle** (3891 ml).

Dans ce cadre, le Syndicat assure désormais l'entretien et l'exploitation courants des ouvrages, et s'est engagé à réaliser les démarches nécessaires à un premier classement des systèmes d'endiguement au regard de leur niveau de protection actuel, puis dans un second temps à engager et réaliser les études et travaux nécessaires pour leur mise en conformité et l'augmentation du niveau de protection jusqu'à une crue centennale.

LES ACTIONS 2024 POUR LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

Engagées au courant de l'année 2024, les études et investigations préalables aux travaux de mise en conformité et d'augmentation du niveau de protection des trois digues du secteur de Metz se poursuivront sur les années 2025 et 2026. Ces opérations, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à la société SETEC HYDRATEC, intégreront

notamment des investigations géotechniques et géophysiques ainsi que des études d'impact environnemental de type inventaires faune-flore le cas échéant. Les opérations de travaux sur ces ouvrages seront intégrées au PAPI 1 dans la perspective d'une réalisation sur la période 2026 - 2031. Dans ce cadre, Moselle Aval a lancé un nouvel appel d'offre pour réaliser les investigations géophysiques et géotechniques.

Les opérations liées à l'augmentation des niveaux de protection des ouvrages ont fait l'objet d'une action supplémentaire intégrée au Programme d'Etudes Préalable au PAPI et sont cofinancées à hauteur de 80%.

Moselle Aval a également entretenu les ouvrages domaniaux via le soutien technique de VNF.

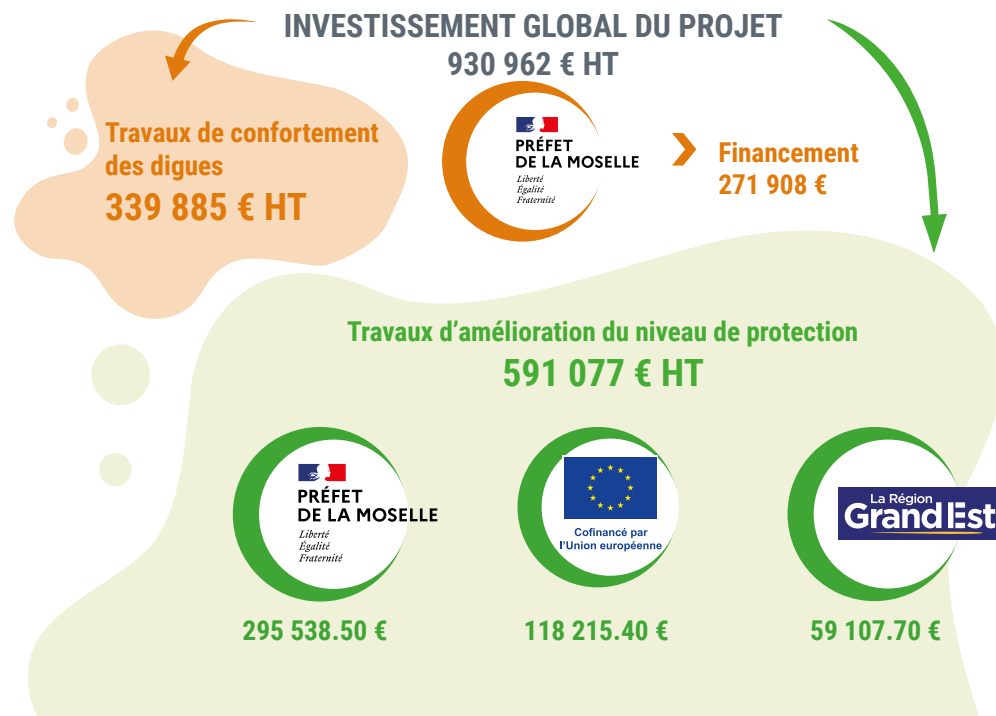
PERSPECTIVES 2025 ET AU-DELÀ

Afin d'être parfaitement autonome dans la gestion du couvert végétal des ouvrages, un marché d'entretien de la végétation sera conclu en 2025. L'objectif sera de pouvoir assurer l'entretien du patrimoine végétal herbacé et arboré, afin de permettre la sécurisation, la surveillance et la

bonne gestion du domaine confié au Syndicat Mixte Moselle Aval, tout en préservant la valeur environnementale, patrimoniale et paysagère de ce domaine.

Un plan de gestion du patrimoine arboré de Moselle Aval sera également établi puisque la plupart des systèmes d'endiguement de Moselle Aval présentent une végétation arborée dense, faite d'arbustes et d'arbres, qui s'est développée pendant des années sans être entretenue. Elle a également favorisé l'implantation d'animaux fouisseurs sur la plupart des ouvrages. Le plan de gestion devra concilier les intérêts écologiques avec ceux liés à la sécurité des ouvrages grâce à une gestion raisonnée et planifiée. Il constituera un outil pour prioriser les interventions dans l'objectif d'une remise en état des ouvrages.

La Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières en discussion avec l'EPAGE Nord Mosellan prévoit également de transférer la gestion du futur système d'endiguement de Sierck-lès-Bains en 2025, ouvrage contributif dont le premier rôle est de soutenir une voie ferrée.



Conseil d'Administration de France Dignes co-organisé à Metz par le Syndicat

Le mardi 24 septembre 2024, le Syndicat a accueilli le Conseil d'Administration de France Dignes. Sous la Présidence d'Yves WIGT, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Vallée de la Durance, le CA s'est tenu à bord d'une barge sur le plan d'eau de Metz.

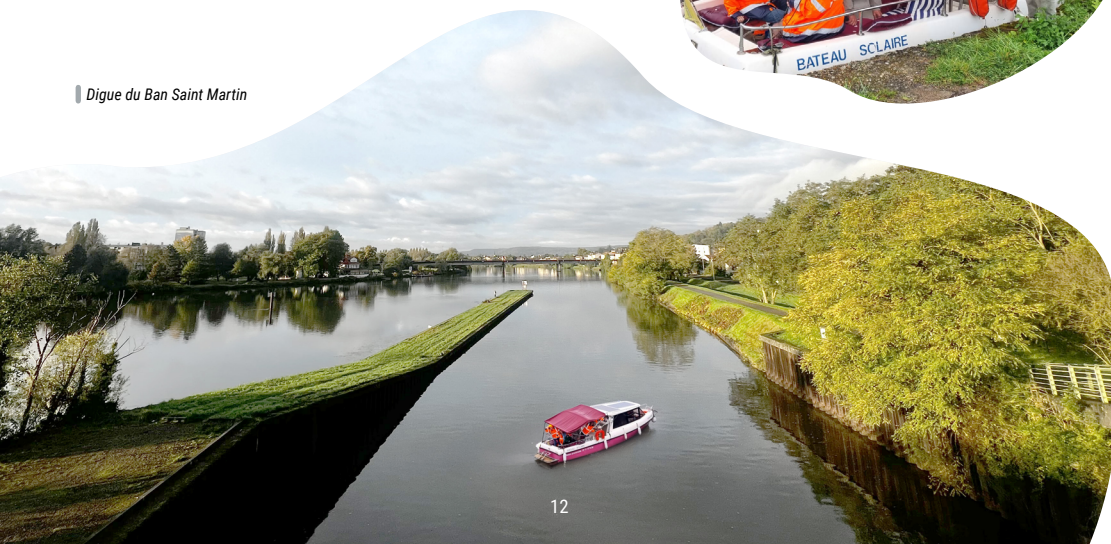
A l'issue du Conseil, les membres ont pu découvrir les missions et les réalisations de Moselle Aval. Ils ont également assisté à une présentation des travaux de modélisation hydraulique réalisés en interne.

Les équipes de Moselle Aval ont également organisé une visite de terrain en bateau aux

abords de la digue du Ban Saint Martin. Cette visite a été l'occasion de partager les retours d'expérience récents du Syndicat et d'échanger sur diverses problématiques que peuvent rencontrer les gestionnaires de digues, et notamment le transfert de gestion des digues domaniales, ainsi que les travaux de mise en conformité et d'augmentation des niveaux de protection à opérer sur ces ouvrages particuliers. La gestion des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) sur le Domaine Public Fluvial et la gestion des ouvrages contributifs (porte de garde, voie ferrée) ont également alimenté les échanges des membres de l'association au cours de cet après-midi.



Digue du Ban Saint Martin



La journée du 19/11/2024 : Bilan du PEP et Construction du PAPI



Entourée des représentants des services des EPCI membres, l'équipe de Moselle Aval a animé une journée dédiée à la présentation de résultats du PEP et à la stratégie de construction du PAPI.

La matinée a été consacrée à la finalisation du Programme d'Etudes Préable et notamment à la présentation :

- > Des résultats des investigations des ouvrages sous-fluviaux (siphons et aqueducs) et des pistes d'action pour le PAPI ;
- > D'une démarche expérimentale pour 2025 pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité

et un schéma possible à déployer dans le cadre du PAPI ;

- > Des réflexions sur la mise en place de Systèmes D'Alertes Locaux (SDAL) ;
- > D'une présentation des résultats des modélisations hydrauliques.

L'après-midi a donné lieu à des échanges autour de la construction du PAPI Moselle aval. Avec l'appui du bureau d'étude Mayane, Moselle Aval a présenté un planning de travail et recensé les attentes des acteurs de la GEMAPI présents, ainsi que les premières actions qui pourraient être intégrées au futur PAPI.

LE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLE (PEP) AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) cadre d'action du Syndicat

C'est quoi un PAPI ?

Lancés en 2002, les **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements à l'échelle des bassins de risque, les PAPI reposent sur le principe d'une contractualisation entre l'Etat, des maîtres d'ouvrages (intercommunalités, syndicats) et des partenaires co-financeurs (Région, Agence de l'Eau, etc.) pour le déploiement, à l'échelle d'un bassin hydrographique pertinent, d'un programme d'actions global couvrant l'ensemble des domaines de la prévention des inondations.

L'élaboration du PAPI implique une première étape préalable : le **Programme d'Etudes Préalable (PEP)** qui consiste en la réalisation d'un programme d'études destiné à « mieux connaître pour mieux agir ».



Le programme d'études de Moselle Aval a officiellement démarré en mars 2020. Il se décline sur le périmètre du bassin versant de la Moselle aval qui est concerné par trois types de risques d'inondation : les débordements de cours d'eau, le ruissellement et les remontées de nappe. Les défaillances des ouvrages de protection hydraulique sont également étudiées.

L'avancement du PEP

L'année 2024 a vu la finalisation de la majeure partie des études du PEP et notamment les études hydromorphologique et hydraulique de la Moselle aval, le diagnostic physique des ouvrages sous fluviaux pour la définition d'une stratégie de gestion des confluences artificielles de la Moselle aval ou encore l'étude relative au risque d'inondation par ruissellement.

L'ÉTUDE HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA MOSELLE AVAL

La Moselle aval entre Custines et Apach est une zone fortement urbanisée présentant de nombreux enjeux à l'origine de contraintes pour la gestion du linéaire. De nombreuses pressions s'exercent sur cette portion de la Moselle, en plus des pressions globales et généralisées telles que le changement climatique et la présence d'espèces exotiques envahissantes. Il s'agit de la présence de nombreux ouvrages sur le linéaire, de diverses pollutions, mais aussi de l'exploitation historique de nombreuses gravières, ainsi que des évolutions du lit mineur qui ont eu lieu, pour des aspects de navigation, dans le cadre de la canalisation de la Moselle à grand gabarit. L'état des masses d'eau de surface qu'il soit considéré sous l'angle physique, chimique ou écologique est globalement moyen voire mauvais.

Une stagiaire AgroParisTech dans le domaine Gestion et Ingénierie de l'environnement,

a appuyé durant quatre mois l'équipe du Syndicat, pour la formalisation d'un rapport d'état des lieux, sur la base notamment des résultats d'un pré-diagnostic terrain établi en 2022, conforté par des campagnes de terrain complémentaires dans des conditions hydrologiques différentes et des enquêtes auprès de partenaires (VNF, fédérations de pêche, DREAL Grand Est, OFB, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Région Grand Est...).

Sur l'ensemble des biefs de Moselle « sauvage » prospectés, représentant un linéaire global caractérisé d'une cinquantaine de kilomètres, sont présentes de grandes portions assez homogènes, que ce soit en termes de profondeur, de substrat, d'érosion de berges...

Cette étude sur les portions non navigables de la Moselle aval a permis, en lien avec l'étude hydraulique, l'émergence de réflexions pour une gestion intégrée du risque d'inondation et d'amélioration de l'état des masses d'eau, qui seront précisées en phase PAPI.



L'entrée du canal des fortifications à Thionville



Pollution du cours d'eau à l'aval de la confluence Meurthe - Moselle

Le canal de l'Obrion

L'ÉTUDE HYDRAULIQUE DE LA MOSELLE AVAL

La modélisation hydraulique de la Moselle aval (soit le cours d'eau compris entre la confluence avec la Meurthe à Custines et la frontière internationale à Apach) a constitué une action au long cours du PEP, finalement achevée en 2024. L'outil développé consiste en un ensemble de modèles numériques dont la conception repose sur un couplage entre modélisations 1D et 2D, et qui intègre les zones de confluence entre la Moselle aval et certains de ses affluents à enjeux.

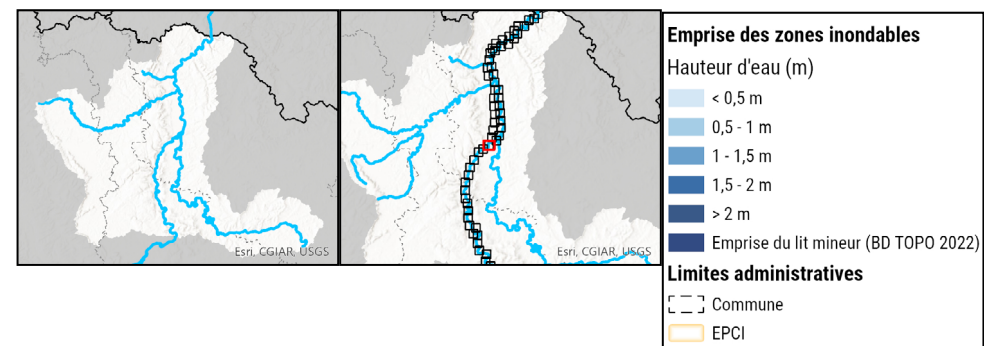
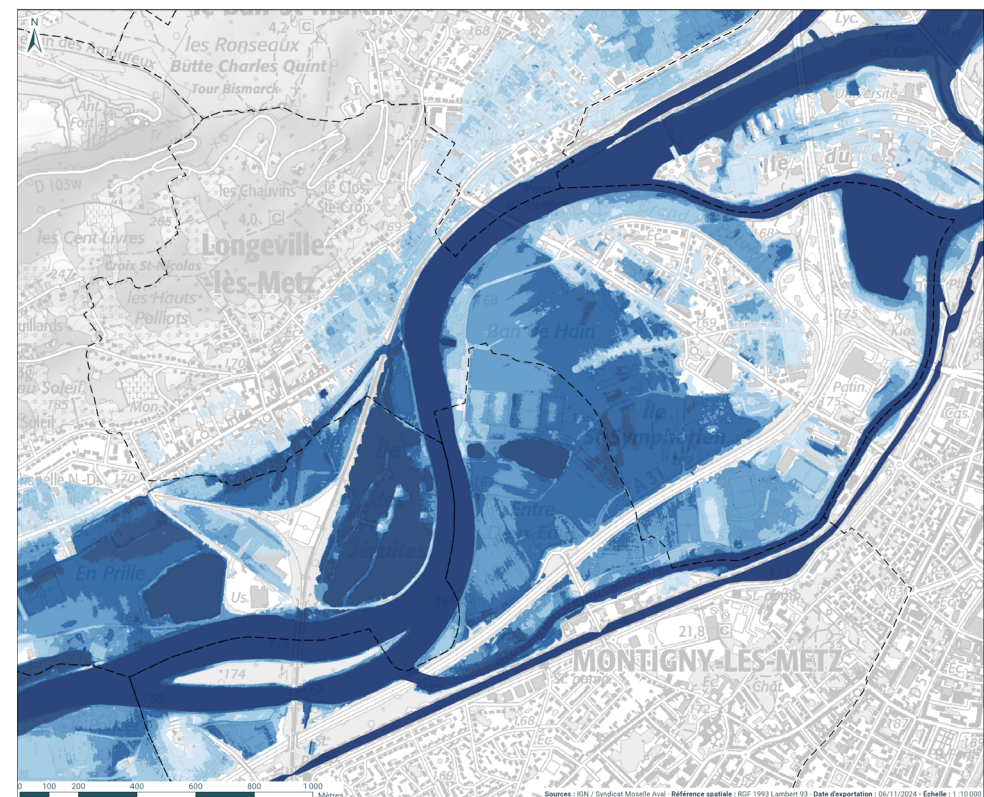
Amorcé en 2022 au cours d'une première phase de développement, alors externalisée à un prestataire, le modèle a été repris, affiné et augmenté en 2023 et 2024, avant de passer par une phase de validation technique en octobre 2024 en lien avec les référents techniques des services de l'État. De façon analogue aux modèles déjà développés sur l'Orne et la Seille, le modèle de la Moselle aval a été conçu de façon à pouvoir répondre à deux objectifs principaux dans le cadre du PEP et du PAPI à venir.

Le premier objectif s'est inscrit dans la démarche d'amélioration de la connaissance de l'aléa inondation portée dans l'axe n°1 du PEP. En particulier, la modélisation hydraulique de la Moselle aval visait ainsi la mise à niveau de la connaissance de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau sur le périmètre modélisé. Cette démarche est passée par l'identification des zones inondables par débordement de cours d'eau ainsi que leur caractérisation dans le plan en termes d'emprise, de hauteur d'eau ou encore de vitesse d'écoulement.

Le second objectif était de disposer d'un outil apte à qualifier l'impact hydraulique, par rapport à un état de référence, d'un ou de plusieurs aménagements du cours d'eau ou de son environnement, que ce soit dans une optique de protection des enjeux du territoire contre les inondations dues au débordement de la Moselle, ou d'une opération de gestion intégrée des écoulements qui permettrait de concilier la question du risque avec les enjeux écologiques ou hydromorphologiques locaux. Ce second objectif s'accomplira pleinement dans le déploiement du futur PAPI 1 de la Moselle aval.

ATLAS DES ZONES INONDABLES PAR DÉBOREMENT DE COURS D'EAU - CRUE D'OCCURRENCE CENTENNALE (Q100)

La Moselle aval



LE DIAGNOSTIC PHYSIQUE DES OUVRAGES SOUS FLUVIAUX POUR LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE GESTION DES CONFLUENCES ARTIFICIELLES DE LA MOSELLE AVAL

Les investigations et les diagnostics physiques des ouvrages sous fluviaux ont été menés en avril 2024 sur une première partie des ouvrages, puis en novembre pour la seconde. Au total, 26 ouvrages ont été investigués ; ces derniers ont fait l'objet de levés topographiques des têtes amont et aval et d'inspections internes afin de déterminer leur état (envasement, déchets, fissures ...). Les résultats de ces investigations ont été présentés lors de la journée du 19/11. La stratégie pour les travaux à réaliser sera élaborée courant 2025 en concertation avec les EPCI concernés et VNF.



L'ÉTUDE RELATIVE AU RISQUE D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT

La première phase de la démarche d'étude ruissellement avait permis d'élaborer une cartographie des aléas ruissellement hors urbain, permettant de disposer d'une première vue d'ensemble et d'amorcer les premières réflexions sur les secteurs les plus sensibles de Moselle Aval. La deuxième phase de l'étude, dont le COPIL de restitution finale s'est tenu le 18 juin, également réalisée dans le cadre d'un partenariat de Recherche et de Développement avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, avait pour objectif d'évaluer la contribution des différents modes d'occupation du sol aux phénomènes de ruissellement, sur deux sous-bassins versants test identifiés au préalable lors de la phase 1 (Spin et Woigot).

Le BRGM a mené lors de cette étude, en partenariat avec le Syndicat Moselle Aval et en lien avec les communes et intercommunalités concernées, un important travail de collecte



Réunion technique sur le ruissellement

de données, notamment par le biais de prospections terrain, de manière à mener la phase de modélisation de l'état initial.

La modélisation d'un scénario optimum d'aménagement, défini avec le Syndicat et partagé lors de Comités Techniques en mairie de Guébling et de Mairy-Mainville, les 14 et 21 mai 2024, a permis d'évaluer l'efficacité d'aménagements d'hydraulique douce visant la gestion du risque ruissellement. Les résultats de cette approche démonstrative, qui montrent un abattement du débit de pointe et d'exports de sédiments significatifs, à l'exutoire des bassins versants étudiés, permettront au Syndicat de définir plus globalement sa stratégie d'accompagnement de ses membres dans leurs réflexions. Un atelier d'échanges et de concertation a été organisé le 25 septembre 2024, à Pont-à-Mousson, sur la journée entière, afin de poser les jalons d'une stratégie de gestion de ce risque, et identifier d'éventuelles actions, études ou travaux, à intégrer dans le futur PAPI du bassin versant de la Moselle aval.

La construction du PAPI et son évaluation environnementale stratégique



Amoncellement d'embâcles au niveau d'un point noir hydraulique sur l'Orne

La finalisation en cours du Programme d'Etudes Préalable (PEP) a permis d'amorcer dès le deuxième semestre 2024 la construction opérationnelle du Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Son contenu sera fondé sur la base de l'analyse des nouvelles connaissances produites au travers des nombreuses études du PEP, mais également des problématiques et enjeux propres aux territoires des EPCI membres. Ainsi, les actions qui pourraient composer les différents axes d'intervention du PAPI 1 Moselle Aval sont étudiées, au regard des ambitions et des politiques publiques portées par les élus des territoires du bassin versant, de la maturité des projets et de la capacité technique et financière des maitres d'ouvrage pour réaliser les opérations.

La construction du programme a nécessité de nombreux temps d'échanges et de concertation avec les acteurs locaux du territoire, mais

également avec les partenaires institutionnels et financiers du Syndicat ; à ce titre, les services de la DREAL, les DDT concernées, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est sont pleinement associés à ces travaux.

Le processus d'élaboration du PAPI s'accompagne d'une démarche d'évaluation environnementale, permettant la prise en compte des enjeux environnementaux ainsi que leurs interactions. Engagée en milieu d'année 2023, elle implique la réalisation d'un diagnostic précis et quantifié de l'ensemble des connaissances relatives aux enjeux environnementaux sur le périmètre du PAPI et doit ainsi contribuer au processus d'amélioration continue du PAPI jusqu'à sa labellisation afin de limiter les effets des actions envisagées sur l'environnement.

L'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de la GEMAPI

Le Syndicat continue à apporter son aide et son expertise aux structures impliquées dans la mise en œuvre de la GEMAPI au gré des sollicitations qu'il reçoit et selon ses capacités.

Moselle Aval a donc poursuivi à nouveau, de manière appuyée en 2024, le partage de données acquises dans le cadre du Programme d'Etudes Préalable aux intercommunalités et syndicats de rivière du bassin versant.

L'équipe du syndicat a également procédé à l'analyse de divers projets de restauration de cours d'eau portés par ses membres. L'ensemble des projets accompagnés sont partagés avec les partenaires techniques et financiers du Syndicat (entre autres Agence de l'Eau, DREAL et DDT des trois départements) tout au long de l'année. Ces échanges permettent d'élaborer une stratégie coordonnée entre les différentes parties prenantes pour dimensionner au plus juste l'accompagnement des structures compétentes en GEMAPI dans leurs démarches.

Au cours de l'année, le Syndicat est intervenu à plusieurs reprises au bénéfice des différents territoires pour des prospections de terrain et le marquage des laisses de crues, suivis d'un nivellement par un géomètre.

On notera notamment les prospections terrain :

- > Des 09 et 10/01 pour le marquage des laisses de la crue du Woigot et du ruisseau de la Vallée du 02 au 03 janvier 2024 sur le territoire de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences,
- > Du 12/01 pour le marquage des laisses de la crue du ruisseau du Veymerange du 02 au 03 janvier 2024, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville,
- > Du 22/05 pour le marquage des laisses de la crue de la Canner du 17 au 18 mai 2024, sur la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan,
- > Du 27/05 pour le marquage des laisses de cette même crue sur les cours d'eau du territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.



Terrain - Territoire de la Communauté de Cattenom et Environs



Relevé et marquage de laisses de crues par le Syndicat Moselle Aval

Le Syndicat a continué le suivi des projets du Syndicat Mixte de la Seille et notamment les études AVP-PRO des aménagements des ouvrages de Sillegny, Louvigny, Cheminot, Arraye-et-Han au travers de sa participation en COTECH, COFIL et sur le terrain. Il poursuit également la mise en commun des connaissances et le partage de données, issues des prospections de terrain et du modèle hydraulique global Seille.

La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences a également mobilisé le Syndicat à plusieurs reprises en 2024, pour la préparation de son projet d'étude globale du bassin du Woigot et pour un accompagnement à la priorisation des actions du Schéma Directeur de l'Orne pour les prochaines années.

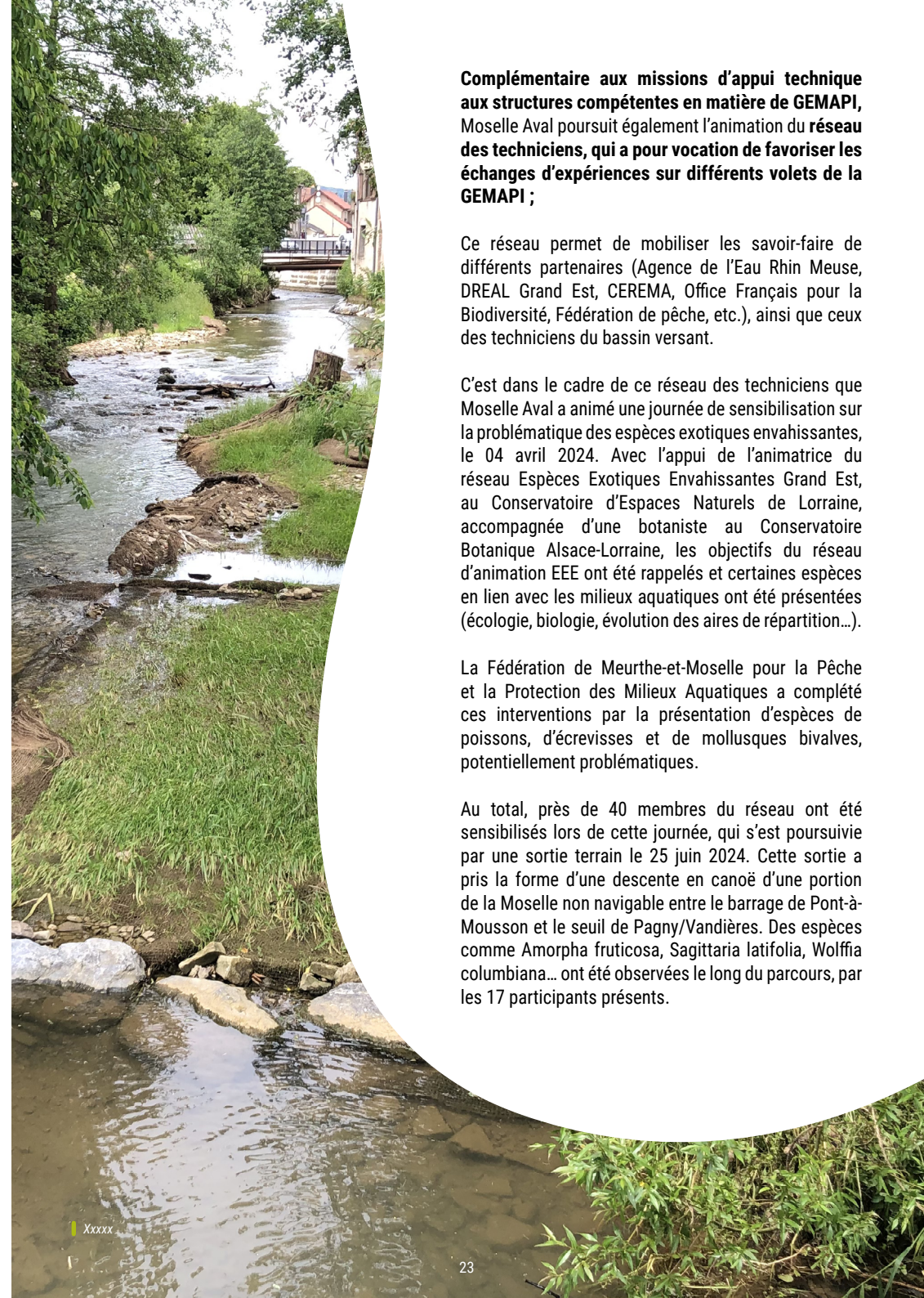
Le Syndicat a également accompagné la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation de ses projets de Zones de Ralentissement Dynamique des Crues (ZRDC) sur les secteurs de Dodenom et Fixem ; le Syndicat apporte son appui technique à l'EPCI

dans la conduite des études AVP et PRO ainsi que la réalisation des justifications économiques des projets.

Le Syndicat a également participé au cours de l'année au COFIL des études et autres opérations sur le bassin versant de la Moselle aval (COTECH PEP Fensch, COFIL Ruissellement à la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, COFIL Inventaire Zones Humides à la Communauté de Communes Rives de Moselle...), dans une perspective de partage et d'articulation cohérente des actions.



Biens détruits par la crue de la Canner du 17 mai 2024 à Inglande



Complémentaire aux missions d'appui technique aux structures compétentes en matière de GEMAPI, Moselle Aval poursuit également l'animation du **réseau des techniciens, qui a pour vocation de favoriser les échanges d'expériences sur différents volets de la GEMAPI ;**

Ce réseau permet de mobiliser les savoir-faire de différents partenaires (Agence de l'Eau Rhin Meuse, DREAL Grand Est, CEREMA, Office Français pour la Biodiversité, Fédération de pêche, etc.), ainsi que ceux des techniciens du bassin versant.

C'est dans le cadre de ce réseau des techniciens que Moselle Aval a animé une journée de sensibilisation sur la problématique des espèces exotiques envahissantes, le 04 avril 2024. Avec l'appui de l'animatrice du réseau Espèces Exotiques Envahissantes Grand Est, au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, accompagnée d'une botaniste au Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine, les objectifs du réseau d'animation EEE ont été rappelés et certaines espèces en lien avec les milieux aquatiques ont été présentées (écologie, biologie, évolution des aires de répartition...).

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a complété ces interventions par la présentation d'espèces de poissons, d'écrevisses et de mollusques bivalves, potentiellement problématiques.

Au total, près de 40 membres du réseau ont été sensibilisés lors de cette journée, qui s'est poursuivie par une sortie terrain le 25 juin 2024. Cette sortie a pris la forme d'une descente en canoë d'une portion de la Moselle non navigable entre le barrage de Pont-à-Mousson et le seuil de Pagny/Vandières. Des espèces comme *Amorpha fruticosa*, *Sagittaria latifolia*, *Wolffia columbiana*... ont été observées le long du parcours, par les 17 participants présents.



Sensibilisation sur la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes, sur le terrain (25/06/2024)

Une autre journée a été organisée le 06 juin lors de laquelle environ 25 membres du réseau des techniciens de Moselle Aval se sont retrouvés sur site, pour constater l'évolution d'aménagements ambitieux menés par la Communauté de Communes Cattenom et Environs à la suite des crues importantes de la Kiesel en janvier et mai 2024. Le groupe a pu évoluer sur deux sites, de manière à comparer les états avant-après d'opérations de suppression de seuils en traversée urbaine.

L'après-midi était dédiée, avec la participation des services de l'EPAGE Nord Mosellan, à la visite des communes de Kœnigsmacker

Retours d'expérience – gestion de la crue du 17 mai 2024 à Kœnigsmacker



Sensibilisation sur la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes, sur le terrain

La sensibilisation du grand public



Projet exploratoire avec le public scolaire au barrage d'Argancy



La fin d'année 2023 a été marquée par plusieurs épisodes d'inondations d'ampleur à l'échelle nationale, particulièrement dans le Nord de la France. Le territoire de la Moselle Aval a également été concerné par des épisodes de crues, notamment les 02 et 03 janvier 2024, à la suite desquels le Syndicat a été mobilisé pour le relevé de laisses d'inondations, au Nord-Ouest du bassin versant. Dans la continuité d'un article publié le 23 mai 2023, traitant des crues de 1983 et de la sécheresse de 2003, France 3 Grand Est a souhaité interviewer le Syndicat Moselle Aval, afin de comprendre comment le risque d'inondation était anticipé, et quelles étaient les solutions proposées et mises en œuvre en termes de plans et d'investissements sur le terrain. Les chercheurs du laboratoire LOTERR sont également intervenus.

Invité par le SCOTAM le 21 juin 2024 dans le cadre de la 6^{ème} édition du PEPS (Projet Exploratoire avec le Public Scolaire), le Syndicat a participé à la sensibilisation des élèves de classes de Vitry-sur-Orne, Talange et Rombas, en présentant le fonctionnement de la Moselle et de ses enjeux, au niveau du barrage d'Argancy.



Balade commentée sur l'Orne, animée par le Syndicat

Convié ensuite par le Conseil de Développement de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, le Syndicat a animé une « balade commentée » lors de la deuxième édition de la fête de la nature et de l'eau, qui s'est déroulée le dimanche 23 juin 2024 le long du fil bleu de l'Orne. Sur un parcours de 8 km entre Rombas et Rosselange, les 45 participants ont pu découvrir les enjeux liés aux problématiques d'inondations, mais également l'état de dégradation morphologique du cours d'eau, mis en évidence lors du travail important de diagnostic terrain et de modélisation hydraulique, réalisés en régie dans le cadre de la démarche schéma directeur de l'Orne.

LES MOYENS FINANCIERS

Les ressources et dépenses du Syndicat

Le budget de l'année 2024, conforme aux orientations actées lors du Débat d'Orienta-tion Budgétaire 2024, a été voté lors de la réunion du Comité Syndical du 19 mars 2024.

LES RECETTES DE LA STRUCTURE

- > EPCI = 1 € par an par habitant
Région Grand Est = 10 000 € par an
- > Des subventions de fonctionnement et d'investissement
 - > Agence de l'Eau Rhin Meuse
 - > Etat (FPRNM)
 - > Région Grand Est
- > Le PAPI (4,6 M€) est co-financé au global à hauteur de 70% (investissements et masse salariale)

LES DÉPENSES DE LA STRUCTURE

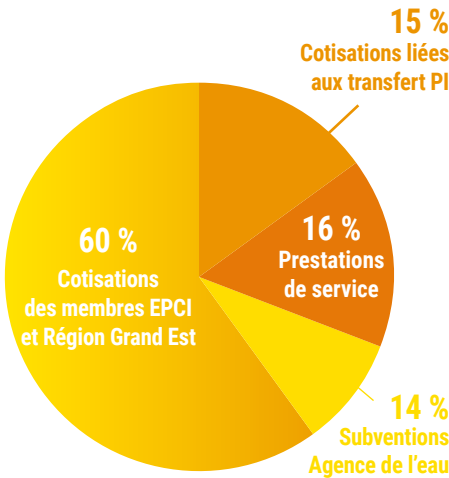
- > Des dépenses de personnel et frais de fonctionnement généraux
- > Des investissements au titre des études du PEP
 - Co-financements entre 50% et 80% selon les études
- > Des investissements au titre des opérations sous mandat
- > Des autres investissements
 - Équipements mobiliers, informatiques, techniques et applicatifs

La mobilisation du budget 2024

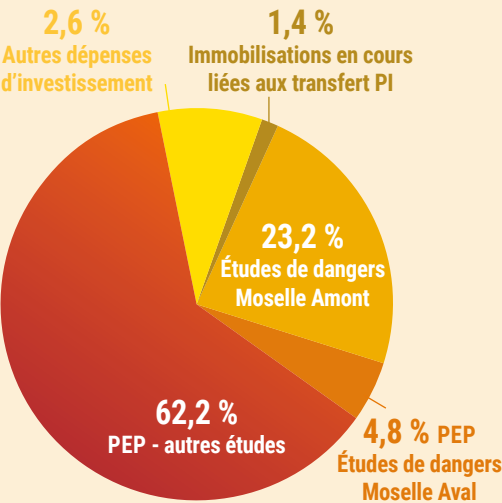
Les réalisations de la section de fonctionnement sur cet exercice sont en cohérence avec le niveau de structuration et le développement du Syndicat, alors que celles de la section d'investissement permettent la poursuite et la finalisation des études lancées sur les exercices antérieurs et l'engagement de nouvelles actions du programme.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle porte les dépenses de personnel et les charges à caractère général nécessaires au fonctionnement de la structure et de l'équipe, comptant huit agents. Les recettes 2024 se sont composées pour 75% des contributions des membres pour 9% de subventions relatives à l'animation ou à la réalisation des études menées en régie.



Recettes de fonctionnement 2024

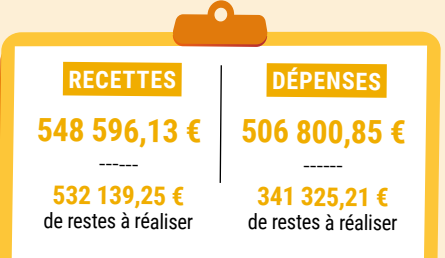


Dépenses d'investissement 2024

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle traduit en 2024 la poursuite du déploiement du PEP. Les dépenses engagées au total sur l'année se montent à 848 126.06 € en intégrant les restes à réaliser de l'année qui se sont montés à 341 325.21 €.

90% des dépenses d'investissement ont été consacrés à la réalisation d'études (PEP et études de dangers des ouvrages de Moselle Amont).





Le Syndicat a pu à nouveau compter en 2024 sur le soutien essentiel de ses différents partenaires, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Etat, la Région Grand Est et l'Union Européenne pour le co-financement du PEP et la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

LE SOUTIEN DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Dès la création du Syndicat Mixte Moselle Aval, et en dehors de cet engagement financier pour le PEP, l'Agence de l'Eau a accompagné et soutenu très significativement la préfiguration de la structure et le développement de l'équipe, avant même la mise en œuvre du PEP. Le soutien essentiel de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse s'est poursuivi en 2024, accompagnant la réalisation des études en régie et les missions d'animation à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval.



LE SOUTIEN DE L'ÉTAT

Les actions du Syndicat sont soutenues par l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « Fonds Barnier » ainsi que du « Fonds Vert », ces derniers bénéficient aux collectivités territoriales et aux établissements publics. Ces fonds ont pour vocation première d'améliorer la sécurité des personnes face aux risques naturels et de réduire les dommages aux biens assurés ; ils peuvent financer jusqu'à 50% des études de prévention et constituent un appui majeur à la conduite des missions du Syndicat.



LE SOUTIEN DE LA RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est intervient également comme co-financeur de la majeure partie des actions du PEP portées par Moselle Aval et a porté la maîtrise d'ouvrage de l'une d'entre elles. Elle contribue également au soutien des activités du Syndicat en tant que membre adhérent, au travers de sa cotisation annuelle de 10 000 €.

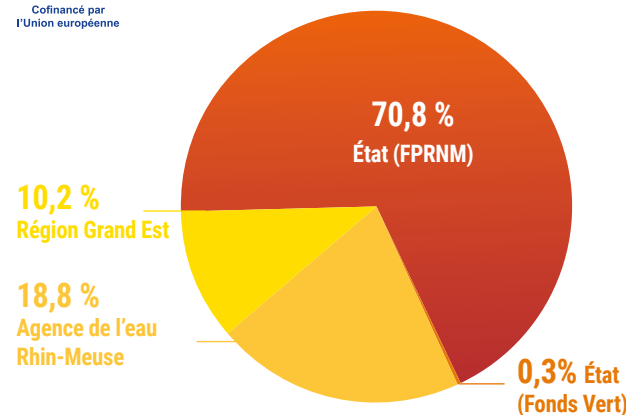


LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2024, le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) a été mobilisé pour subventionner la réalisation des études d'avant-projet et de projet des travaux d'augmentation du niveau de protection pour trois systèmes d'endiguement. Le FEDER contribue au projet à hauteur de 20% pour un montant de 118 215,40€, sur une opération d'un coût total de 591 077 € HT.



Cofinancé par
l'Union européenne



Subventions 2024 par co-financeurs

Au total depuis le démarrage du Programme d'Etudes Préalable au PAPI, le Syndicat a déjà perçu 1 864 157€ de subventions d'investissement et de fonctionnement de la part de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est pour la réalisation des différentes actions.

BILAN & PERSPECTIVES



L'année 2024 a été marquée par les transferts de compétence PI, impliquant désormais pour le Syndicat la gestion et l'exploitation d'ouvrages de protection contre les inondations.

Après la réalisation de diagnostics approfondis à travers les Etudes De Dangers, le Syndicat aborde désormais une phase plus opérationnelle avec les études de maîtrise d'œuvre préalables aux travaux à venir.

L'équipe du Syndicat a su se structurer pour assumer ce nouveau rôle, tout en poursuivant la finalisation des dernières études du PEP et l'engagement concret des travaux de concertation autour de ces nouvelles connaissances des risques d'inondation sur le bassin versant pour faire émerger, prioriser et planifier les actions qui composeront le premier

PAPI de la Moselle aval. Le dossier sera finalisé et déposé courant 2025, avec un objectif de labellisation au premier trimestre 2026.

La forte mobilisation de tous les acteurs, élus et services, de la GEMAPI du bassin versant, ainsi que des partenaires institutionnels et co-financiers de nos actions, aux séances de travail techniques proposées par le Syndicat, laisse présager la construction d'un premier PAPI ambitieux et faisant intervenir des maîtrises d'ouvrages nombreuses et complémentaires, à l'image du travail d'animation et de gouvernance que s'efforce de mener à bien le Syndicat. Ce dernier point questionne d'ailleurs l'opportunité de transformation du Syndicat en Etablissement Public Territorial de Bassin, afin de pouvoir toujours mieux accompagner nos membres.





SIEGE

1 place du Parlement de Metz
CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1

BUREAUX

48 place Mazelle | 57045 Metz
Accueil : 03 54 44 07 45